

# LUMIÈRES LANDAISES

Le bulletin du Cercle Frédéric Bastiat  
([www.bastiat.net](http://www.bastiat.net))

N° 112. 3<sup>e</sup> trimestre 2019

Directeur de la publication :  
Patrick de Casanove

Rédaction : Cercle Frédéric Bastiat  
146 Rue des Hauts du Lac  
40440 Ondres

Tél. 05 59 45 36 47  
E-mail : [cercle.bastiat@gmail.com](mailto:cercle.bastiat@gmail.com)  
(modalités d'inscription au cercle au  
bas de la dernière page)  
ISSN : 1169-3894

« L'échange est un droit naturel comme la Propriété. Tout citoyen qui a créé ou acquis un produit, doit avoir l'option ou de l'appliquer immédiatement à son usage, ou de le céder à quiconque, sur la surface du globe, consent à lui donner en échange l'objet de ses désirs. Le priver de cette faculté, quand il n'en fait aucun usage contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs, et uniquement pour satisfaire la convenance d'un autre citoyen, c'est légitimer une spoliation, c'est blesser la loi de justice. » Association pour la liberté des échanges (1846) Principes

## Editorial

### L'écologie à l'aune de Frédéric Bastiat

« L'écologie, nouveau totalitarisme ? », tel est le thème développé par Drieu Godefridi lors de sa conférence intitulée « Les manipulations écologiques ». Il est nécessaire de préciser le sens des mots. Le totalitarisme, nous dit le Larousse, est un « *Système politique dans lequel l'État, au nom d'une idéologie, exerce une mainmise sur la totalité des activités individuelles.* »

<https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/totalitarisme/78603>

Forgé au XX<sup>e</sup> siècle, le concept de « totalitarisme » n'existait pas du temps de Bastiat. À l'époque il y avait les « économistes », qui croyaient en l'économie de marché et les « socialistes », qui n'y croyaient pas.

Voici la définition que Bastiat donne du « socialisme. »

« *La chimère du jour est d'enrichir toutes les classes aux dépens les unes des autres; c'est de généraliser la Spoliation sous prétexte de l'organiser. Or, la spoliation légale peut s'exercer d'une multitude infinie de manières; de là une multitude infinie de plans d'organisation: tarifs, protection, primes, subventions, encouragements, impôt progressif, instruction gratuite, Droit au travail, Droit au profit, Droit au salaire, Droit à l'assistance, Droit aux instruments de travail, gratuité du crédit, etc. Et c'est l'ensemble de tous ces plans, en ce qu'ils ont de commun, la spoliation légale, qui prend le nom de Socialisme.* » La Loi (1850) L'écologie rentre dans ce cadre. Il s'agit du Droit à avoir un climat réglé, du Droit à respirer un air pur, du Droit à avoir une planète sauvée habitable etc...

Le socialisme c'est la *spoliation légale* ce qui ne le limite pas au parti « socialiste », ni au « socialisme » tel qu'ils sont compris aux XX<sup>e</sup> et XXI<sup>e</sup> siècles. En lisant cette définition, chacun comprend que cette *spoliation légale* ne se limite pas au côté financier. Elle inclut un énorme volet réglementaire et législatif. C'est même le volet prédominant.

« *Le pouvoir, vaste corps organisé et vivant, tend naturellement à s'agrandir. Il se trouve à l'étroit dans sa mission de surveillance. Or, il n'y a pas pour lui d'agrandissement possibles en dehors d'empiétements successifs sur le domaine des facultés individuelles.* » Frédéric Bastiat Profession de foi électorale de 1846 Cette extension infinie se fait par la voie réglementaire. Il s'en suit, nous le constatons en France tous les jours, une véritable diarrhée législative parce que tout est soumis à la loi, rien n'échappe à la réglementation.

Ce volet réglementaire est terriblement destructeur pour les Droits Naturels Individuels Universels qui sont : Liberté, Propriété, Personnalité. Un système socialiste poussé au bout de sa logique peut conduire à leur annihilation. Les individus doivent abandonner leurs projets personnels pour se conformer aux projets que les politiciens conçoivent pour eux.

Le socialisme impose l'obligation d'entrer dans son système. Personne ne peut s'y soustraire, personne ne peut en sortir. (La Sécurité so-

cialisme est un parfait exemple de socialisme dans le domaine de la santé, tout le monde doit y rentrer, personne ne doit en sortir.)

Il faut tout un appareil pour produire les justifications intellectuelles et organiser cette *spoliation légale* universelle. C'est là le rôle de l'État. Ce dernier s'est arrogé le monopole de la loi. Qui dit loi dit contrainte, donc violence. L'État a le monopole de la violence légale et non pas légitime. « *Mais l'action gouvernementale se généralise par la contrainte. Elle invoque nécessairement le compelle intrare. Elle procède en vertu d'une loi, et il faut que tout le monde se soumette, car loi implique sanction.* » Frédéric Bastiat Services privés, service public (1850)

La conséquence en est que la loi « *a agi contrairement à sa propre fin ; elle a détruit son propre but; elle s'est appliquée à anéantir cette Justice qu'elle devait faire régner, à effacer, entre les Droits, cette limite que sa mission était de faire respecter; elle a mis la force collective au service de ceux qui veulent exploiter, sans risque et sans scrupule, la Personne, la Liberté ou la Propriété d'autrui ; elle a converti la Spoliation en Droit, pour la protéger, et la légitime défense en crime, pour la punir.* » La Loi (1850) Cette perversion de la loi au profit de la *spoliation légale* a plusieurs conséquences. « *La première, c'est d'effacer dans les consciences la notion du juste et de l'injuste.* » La Loi (1850) Cette notion du juste et de l'injuste disparaît de notre pays. Elle est remplacée par ce qui est légal et ce qui ne l'est pas. Les progrès constants de l'écologie font que cette légalité est de plus en plus inspirée et étalonnée par « ce qui est bon pour la planète ». Les mal pensants peuvent alors aisément être mis hors la loi et sanctionnés.

Pour résumer : l'écologie est un socialisme au sens Bastiat. Comme tout socialisme il est totalitaire par essence. Il ne peut se concevoir que si l'État contrôle tout. Il enferme les gens dans ses rets. Il anéantit les Droits Naturels Individuels Universels.

Alors, « L'écologie, nouveau totalitarisme ? » Découvrez Frédéric Bastiat, lisez le compte rendu de la conférence de Drieu Godefridi<sup>1</sup>, lisez son essai « L'écologie, nouveau totalitarisme ? »<sup>2</sup> (ou celui de Bruno Durieux « Contre l'écologie »<sup>3</sup>) et vous enlèverez le point d'interrogation !

Patrick de Casanove  
Président du Cercle Frédéric Bastiat

1 - <https://www.bastiat.net/lecologie-les-manipulations-ecologiques/>

2 - [https://www.amazon.fr/L'ecologie-nouveau-totalitarisme-Drieu-Godefridi/dp/2930650222/ref=sr\\_1\\_1?mk\\_fr\\_FR=ÅMÄŽŃ&keywords=drieu+godefridi&qid=1562825725&s=gateway&sr=8-1](https://www.amazon.fr/L'ecologie-nouveau-totalitarisme-Drieu-Godefridi/dp/2930650222/ref=sr_1_1?mk_fr_FR=ÅMÄŽŃ&keywords=drieu+godefridi&qid=1562825725&s=gateway&sr=8-1)

3 - [https://www.amazon.fr/Contre-lecologie-Bruno-Durieux/dp/B07NRH6NHD/ref=sr\\_1\\_1?mk\\_fr\\_FR=ÅMÄŽŃ&keywords=bruno+durieux&qid=1562825768&s=gateway&sr=8-1](https://www.amazon.fr/Contre-lecologie-Bruno-Durieux/dp/B07NRH6NHD/ref=sr_1_1?mk_fr_FR=ÅMÄŽŃ&keywords=bruno+durieux&qid=1562825768&s=gateway&sr=8-1)

## Conférence du 22 juin 2019 « Les manipulations écologiques »

### « L'écologisme comme totalitarisme »



Drieu Godefridi

par Drieu Godefridi

J'aperçois trois motifs qui obligent à ranger l'écologisme parmi les idéologies totalitaires au sens strict.

Le premier est que l'écologisme ne fait pas mystère de sa volonté de contrôler l'intégralité de l'agir humain. En effet, l'écologisme prétend contrôler chacune des activités humaines émettrices de CO<sub>2</sub>. Or, il n'existe aucun geste de l'homme, aussi infime soit-il — le simple fait de respirer — qui ne soit émetteur de CO<sub>2</sub>. Par consé-

quent, l'écologisme prétend se soumettre en effet l'intégralité de l'agir humain.

La littérature académique ne laisse pas plus de doute à ce sujet que les innombrables variations médiatiques. Ainsi l'homme doit-il renoncer à l'avion, car celui-ci émet du CO<sub>2</sub>. La voiture individuelle est à ranger au rang des méfaits du passé, car l'automobilité émet du CO<sub>2</sub>, directement dans le cas des véhicules «thermiques», de façon indirecte quand il s'agit de véhicules électriques. L'homme doit renoncer au tourisme, au voyage d'agrément, au fait de se déplacer sans rime ni motif — ou même avec un motif valable. Nous devons bien entendu renoncer à la consommation de viande, car l'élevage de bovins émet du CO<sub>2</sub>. Le «véganisme», autrefois privilège d'une minuscule minorité, s'impose désormais comme une obligation «scientifique». Il n'est pas jusqu'au fait de faire des enfants qui ne doive être entravé : car un enfant est la pire émission de CO<sub>2</sub> qui se puisse concevoir.

Non seulement les écologistes prétendent-ils au contrôle total de l'agir humain, mais ils revendiquent cette prétention.

À titre comparatif, il est intéressant de noter que si les grandes idéologies totalitaires du passé — national-socialisme, communisme — prétendaient se mêler de tous les aspects de la vie individuelle, aucune n'a jamais prétendu ni même *conceptualisé* un contrôle aussi total que celui auquel prétendent les écologistes. Ainsi le fait de se déplacer, en URSS, était-il étroitement limité par la maigre disponibilité des transports, mais il n'est jamais venu à l'esprit d'aucun idéologue communiste de problématiser *le fait même* de déplacer. Les congés étaient limités dans les pays communistes, car les moyens matériels étaient limités, mais jamais le congé, la plage, la viande, moins encore le fait de faire des enfants, ne fut considéré comme acte anti-social, crime ou problème en soi.

De ce point de vue, la *pureté totalitaire* de l'écologisme est sans précédent.

Deux, toute idéologie totalitaire se définit par l'objectivation d'un ennemi; un élément au sein du corps social qu'il faut cantonner, voire éradiquer, pour permettre l'avènement du grand soir, de la société socialiste

racialement pure. Dès 1920 dans son discours *Warum sind wir Antisemiten*, prononcé à Munich, Adolf Hitler théorisa le socialisme comme ne pouvant triompher qu'au sein d'une nation, l'Allemagne, par la purification de sa race — donc l'expulsion de l'élément qu'il présente comme sa négation : le Juif. Marx, qu'on a tant cherché à exonérer des crimes du communisme, en est l'auteur direct dans le royaume des idées, avec par exemple le concept de *Volksrache*, c'est-à-dire la préconisation par Marx du lynchage légal des ennemis du régime — les bourgeois et autres révisionnistes — après que la révolution l'eût emporté.

Ni Juif ni bourgeois dans la théologie écologiste, et pourtant une logique proprement «agonistique», comme on disait dans l'Athènes antique. Toute la théorie écologiste contemporaine se définit par son rejet, sa détestation, *son exécution du CO<sub>2</sub> humain*, donc en dernière analyse de l'homme. L'ennemi de l'écologisme est en chacun d'entre nous; il réside dans cette substance qui transcende toute considération de classe, de race ou de culture : notre humanité même. L'ennemi de l'écologiste, c'est l'homme et la Terre rêvée des écologistes est pelée de sa croûte humaine.

Ayant longuement travaillé le sujet du socialisme, dans ses versants nationaliste allemand et communiste, j'ai été frappé par la très grande sincérité, la candeur de leurs auteurs, qui n'ont jamais fait mystère des atrocités qu'ils avaient l'intention de commettre. Dans ce rapport presque naïf à l'abomination, jetée à la cantonnade, claironnée, annoncée avec rage et avidité de passer à l'acte, réside selon moi la troisième caractéristique du totalitarisme. Tout le débat sur le thème «on ne savait pas» le génocide des Juifs par les nationaux-socialistes prend un tour surréaliste quand on mesure que c'est l'ensemble du corpus théorique national-socialiste qui, depuis les premiers écrits, les premières harangues, pointe crânement vers le massacre du Juif perçu comme possédant, animé d'un esprit de lucre qui serait l'antithèse du socialisme allemand. Mêmement Marx, on l'a vu, qui théorisa longuement la violence et la guerre civile comme moyens d'accéder au pouvoir, mais surtout comme technique de gouvernement, si tôt le pouvoir confisqué. Force est de constater que nationaux-socialistes comme marxistes firent ce qu'ils avaient annoncé, et massacrèrent d'abondance dès qu'ils en eurent la possibilité.

Il serait évidemment sot d'imputer aux écologistes le moindre crime actuel; ils n'ont atteint le pouvoir nulle part. Les partis écologistes tournent autour de 10 pourcents dans les pays où ils réussissent le mieux, et au Parlement européen.

Mais leur projet est sans conteste : il s'agit de réduire l'humanité à une fraction infime de ce qu'elle est. Telle était la préconisation de Hans Jonas, probablement le théoricien écologiste le plus influent du XXe siècle, telle est aujourd'hui la préconisation de la plupart des intellectuels et militants écologistes, cohérents avec leurs axiomes théoriques. Se débarrasser des neuf-dixième de l'humanité... Comment ? C'est un aspect du programme sur lequel les idéologues restent la plupart fort discrets. Pas tous. Mentionnons Paul Ehrlich, probablement l'écologiste américain le plus lu depuis les années soixante, auteur de la *Bombe P* (comme population) — les écologistes ne parlaient pas encore de CO<sub>2</sub>, seulement de surpopulation — qui préconisait de stériliser de force les populations qui se reproduisent «comme des lapins» (*sic*), expression raciste et méprisante qui visait les Indiens et les Pakistanais. Si la vasectomie massive ne suffit pas, poursuit doctement le Dr. Ehrlich, alors il faudra déverser des substances stérilisantes dans l'eau potable. Telle serait la «solution finale» — l'expression est de Hans Jonas, dans une interview au *Spiegel* en 1992 — au «problème écologique».

L'écologisme est une idéologie totalitaire au sens strict, plus radicale dans ses prétentions humanicides qu'aucune de ses devancières.

Regardez la vidéo de la conférence : <https://www.youtube.com/watch?v=76bMCieVOZY>

**Comptes rendus des conférences du  
9<sup>ème</sup> Weekend de la Liberté du 21 au  
23 septembre 2018 / 4<sup>ème</sup> partie  
« Considérations sur la  
nature et les causes de la  
richesse des nations »**

**« Reprise de la croissance :  
la politique économique  
comme mouche du coche »**



Jean-Marc Daniel

par Jean-Marc Daniel

Emmanuel Macron est un traître, c'est du moins ce disait Edouard Philippe en janvier 2017 en le comparant au Macron de l'Antiquité qui assassina l'empereur Tibère. Etre un traître en politique n'est pas original. Et ce qu'il y a de positif dans le traître c'est que, quelque part, il se sent en position de devoir réparer la faute morale sur laquelle s'est appuyée son ascension. Pour réparer cette faute, Macron devait en toute priorité réduire la dépense publique, car cela répondait

à deux objectifs : le premier est de préparer l'avenir, c'est-à-dire de se mettre en capacité d'affronter le retournement cyclique ; le second est de satisfaire à nos engagements européens. Or, malgré ses engagements, il n'a rien fait. La seule chose qu'il ait faite dans le domaine de la gestion de l'Etat est de nous donner le droit à l'erreur, c'est-à-dire de constater que notre législation est tellement compliquée que personne ne la comprend.

Pourquoi en est-on arrivé là ? Quelle est la légitimité de la montée en puissance systématique des interventions étatiques qu'Emmanuel Macron n'a pas sérieusement remises en question ?

A l'époque de Bastiat, l'économiste de référence est Jean-Baptiste Say. Il fait partie des personnes à l'origine de la création de l'École Spéciale de Commerce et d'Industrie, qui devint l'ESCP (École supérieure de commerce de Paris) où j'enseigne. L'idée qui guidait Say est que la seule chose que l'État puisse faire pour améliorer la situation économique est de former directement ou indirectement des managers, donc de faire en sorte que des gens aient la conviction que créer une entreprise n'est pas inaccessible. Dans son *Traité d'économie politique*, il écrit : « Il est presque impossible qu'un gouvernement puisse, je ne dis pas se mêler utilement de l'industrie, mais éviter, quand il s'en mêle, de lui faire du mal. » (*Traité d'économie politique*, Livre I, Chap. XVII, « Des effets des règlements de l'administration qui ont pour objet d'influer sur la production. », 1841). Un peu plus loin, il dit que l'État peut, pour des raisons qui lui échappent, résoudre certains problèmes et pousser à une dynamique économique qu'il n'avait pas anticipée. Il prend l'exemple de la crise de 1811, où les habitants de Lyon vinrent se plaindre à l'Empereur de la concurrence déloyale des Florentins et, selon Jean-Baptiste Say, l'Empereur eut sans le savoir et sans le vouloir la bonne réponse, en disant qu'il n'allait pas chercher à protéger Lyon, préfecture du département du

Rhône, contre Florence, préfecture du département de l'Arno. En tant que préfectures de deux départements français, les deux villes devaient être traitées de la même façon. La capacité à gérer et à traiter des territoires de la même façon s'appelle le libre-échange, et pour que cela arrive, l'État ne doit rien faire.

A la même époque en Prusse, Frédéric Ancillon, dans ses *Essais de philosophie, de politique et de littérature* (1832), envisage trois façons de concevoir l'économie : la physiocratie, la ponocratie et le chrysohédonisme. Pour la physiocratie, l'origine de la croissance économique réside dans la capacité de l'humanité à gérer la nature et singulièrement l'énergie (en l'occurrence, pour les physiocrates du XVIII<sup>e</sup> siècle, c'est le Soleil. L'agriculture est le soleil de demain et le charbon le soleil d'hier). Une fois qu'on a géré la nature, on s'aperçoit qu'elle est rétive, en particulier que ses rendements sont décroissants. Pour y remédier, il faut travailler. Il y a donc une autre approche, dite « ponocratique » (« ponos » signifie « travail fatigant », en grec). Pour la ponocratie, la richesse vient du travail. Ancillon constate que le XVIII<sup>e</sup> siècle était physiocratique tandis que le XIX<sup>e</sup> siècle devient ponocratique. En revanche, une erreur a été commise au XVII<sup>e</sup> siècle, c'est d'adopter le « chrysohédonisme », c'est-à-dire l'idée que c'est la quantité de monnaie en circulation qui fixe la richesse. Or le XX<sup>e</sup> siècle a renouvelé l'erreur chrysohédoniste et nous la subissons encore.

Le chrysohédonisme du XX<sup>e</sup> siècle a reposé sur l'idée que l'État peut et doit garantir le plein emploi. Ce qui a assuré à l'État son pouvoir sur l'économie au XX<sup>e</sup> siècle, c'est d'abord d'avoir militarisé la société, c'est-à-dire de l'avoir organisée autour de la guerre. Après 14-18, l'État a gardé sa prééminence économique mais l'a fondée non plus sur sa capacité à assurer la sécurité nationale mais sur celle à garantir le plein emploi.

Toute la construction intellectuelle économique du XX<sup>e</sup> siècle, née des idées de Keynes, tend à prétendre que l'objectif de la politique économique est le plein emploi et que l'État a un outil pour y parvenir : la politique budgétaire. La légitimité de l'impôt cesse d'être la sécurité publique mais le confort matériel. Trygve Haavelmo, prix Nobel d'économie en 1989, explique que la dépense publique génère plus de croissance que la dépense privée. Il y aurait une sorte de force intrinsèque dans la dépense publique qui fait qu'elle est porteuse de croissance économique. En 1946, Alvin Hansen, l'auteur du modèle IS/LM, publie un livre appelé *Economic Policy and Full Employment* dans lequel il explique que grâce à la politique budgétaire, l'État peut générer le plein emploi.

Donc au milieu du XX<sup>e</sup> siècle il est admis que l'État est le garant du plein emploi et qu'il dispose pour cela de deux comportements économiques possibles: le premier est la façon communiste, c'est-à-dire qu'il produit lui-même, et le second est la façon démocratique voire social-démocratique qui consiste à augmenter la dépense publique pour générer davantage de demande. Toutes les politiques qui se mettent en place dans les années 1950-1960 sont fondées sur cette idée que l'État a une sorte de légitimité économique forte qui tient à ce qu'il assure le plein emploi. Prenons par exemple le cas de François Perroux. Cet économiste connu et reconnu réagit à la prise de pouvoir par les communistes en Tchécoslovaquie en 1948 en annonçant qu'en 1968 les Tchèques et les Slovaques seront certes dans un régime autoritaire et sans libertés mais qu'ils seront les habitants les plus riches du monde. Pour lui, l'État dans sa forme communiste impose à sa population une sorte de pacte qui consiste à la priver de liberté mais à lui assurer un confort matériel considérable. Or ce qu'a montré l'histoire, c'est que ce pacte est illusoire.

L'échec de l'État en tant que source de croissance est désormais patent. Cet échec a mis du temps à être compris. En 1974, lors de ses vœux à la presse économique comme ministre de l'Économie, Valéry Giscard d'Estaing est interpellé par Jean Boissonnat sur l'inquiétude des Français

après le choc pétrolier de 1973. Il répond que les Français ne doivent pas s'inquiéter car dit-il, « *le gouvernement a la volonté et les moyens de garantir le plein emploi* ». Il faut préciser qu'il était considéré comme le ministre le plus libéral de l'époque. Autre exemple : on continue de nous expliquer que la récession de 2008-2009 est due aux banquiers et que le redressement est dû à l'intervention énergique des États pour nous sortir de cette situation. La période récente où en France il y a eu le plus de croissance, donc où l'État aurait été le plus efficace, c'est 2015-2017. Période où François Hollande était président. Il est quand même difficile de lui associer les notions d'efficacité et d'intelligence en matière économique !

En fait, l'économie ne s'explique pas par un combat entre la volonté bienveillante des dirigeants politiques et des gouvernements nous apportant croissance et disparition du chômage et l'action pernicieuse de « monstres » cupides- les banques, la finance, le marché etc.

Dans tous les pays libres où l'on enseigne l'économie, ce qui n'est qu'accessoirement le cas de la France, cet enseignement repose sur le livre de Nicolas Gregory Mankiw, *Les principes de l'économie*. Son livre débute par l'énoncé des dix règles sur lesquelles l'économie se fonde. En voici deux :

Principe 7 : l'action de l'État peut être utile dans certaines circonstances.  
Principe 10 : à court terme, il existe un arbitrage entre inflation et chômage.

Subsiste dans l'inconscient collectif des économistes l'espoir que quelque part, ce qu'il reste à l'État, c'est de faire une sorte de sacrifice sur l'épargne au travers de l'inflation qui permet de réduire le chômage. Il y a encore une capacité à générer le plein emploi en acceptant ou en organisant d'une certaine façon une dynamique d'inflation.

Mais l'histoire ne cesse de démentir cette illusion. Regardons le cas de la France depuis 1950. La croissance tendancielle, soit la capacité à générer de la richesse, baisse. Deux interprétations sont possibles : la croissance se mesure par un taux appliqué à une base. Or, la base a augmenté, si bien que le même apport de richesse paraît en pourcentage moins élevé. Autre explication, plus fondamentale : la croissance, c'est de la productivité issue du progrès technique. D'où la question : est-ce que la baisse constatée de la croissance traduit une baisse de l'inventivité humaine ? Certaines personnes défendent l'idée qu'il y a effectivement stagnation séculaire, que l'humanité ne peut plus être aussi imaginative que pendant les deux derniers siècles. Même si cette hypothèse se révèle trop pessimiste, on peut se heurter au fait que l'inventivité humaine peut se révéler vaine sur le plan économique. Autrement dit, est-ce que les découvertes scientifiques d'aujourd'hui répondent aux besoins de la population ? Le véritable enjeu est de savoir si nous sommes dans une société d'invention ou une société d'innovation, l'innovation décrivant les inventions qui améliorent concrètement la vie des populations. Je pense que nous sommes dans une société d'innovation et donc il n'y a pas à s'inquiéter d'une éventuelle stagnation séculaire, même si le débat n'est pas définitivement tranché. Mais il faut laisser cette innovation s'exprimer. La pire chose que puisse faire l'Etat est de vouloir être lui-même innovant. Les dépenses publiques annoncées pompeusement comme des « dépenses d'avenir » n'ont bien souvent comme unique résultat qu'un accroissement de la dette publique

On peut aussi constater qu'outre le ralentissement de la croissance de long terme, la France traverse des périodes de récession (1975, 1993 et 2008). C'est-à-dire que l'économie est cyclique. En 1975, la réaction était plutôt de ne pas s'inquiéter, car l'État allait amortir le cycle. En 2008-2009, de manière plus dramatique, on annonçait la fin du capitalisme. On a du mal à se faire à l'idée que l'économie est cyclique. Est-ce que ce cycle

est exogène ou endogène ? Est-ce qu'il est lié au fonctionnement naturel de l'économie ou est-ce qu'il traduit des événements extérieurs, notamment des décisions prises par tel ou tel gouvernement ? Encore une fois, est-ce que la reprise amorcée en 2012, jusqu'en 2015-2016 est liée au fonctionnement naturel de l'économie ou aux décisions du gouvernement socialiste de l'époque ? En 2015, Hollande déclarait « ça va mieux ». Pour comprendre cette phrase, revenons en arrière. La récession de 1993 a été suivie en 1998 d'une poussée de croissance, soit 6 ans après. Donc en 2015, soit 6 ans après la crise de 2009, en suivant la même logique, les choses devaient aller mieux. Et ce fut le cas !

Finalement, le véritable problème n'est pas la récession qui vient du cycle mais la capacité des États à faire en sorte que cette plongée soit la moins importante possible. Le cycle intervient malgré leur prétention à maîtriser l'économie. Il y a d'ailleurs une certaine forme de reconnaissance de leur impuissance puisqu'ils renvoient de plus en plus vers le banquier central. Ce dernier prend souvent la décision d'essayer de donner de la croissance en donnant de l'inflation. Cela se heurte à deux difficultés. La première est que la banque centrale ne crée qu'accessoirement de la monnaie, le processus reposant sur l'action des banques commerciales. La seconde est que cela ne résout rien car ce sont les politiques systématiques de plein emploi qui génèrent de l'inflation, et non pas l'inflation qui permet de lutter contre le chômage. C'est le refus du fonctionnement naturel de l'économie au travers d'un plein emploi artificiel qui génère de l'inflation.

En fait, la leçon de 2008-2009 se résume à deux choses. La première est l'incapacité grandissante de l'État à répondre au cycle. La seule chose que peut et doit faire l'État face au cycle, c'est de permettre aux entreprises de le passer, de lui survivre, par exemple en allégeant leurs charges dans la période négative du cycle. Cela suppose d'avoir une fiscalité en stabilisateur automatique. En Europe, le problème a normalement été résolu avec le pacte budgétaire européen ou TSCG. La deuxième chose, c'est l'affirmation de plus en plus nette de la dynamique concurrentielle, dynamique d'autant plus essentielle que nous nous la sommes appropriée. Il suffit pour s'en convaincre de constater que le covoiturage est devenu le concurrent majeur de la SNCF.

Nous arrivons à une phase où il est clair que les chrysohédonistes ont échoué. Le seul enjeu de l'État désormais est d'une part de laisser vivre les chercheurs, de laisser vivre l'intelligence et de cesser de croire que c'est en la payant qu'on la suscite, et d'autre part de constater la concurrence. Cette dernière assure mécaniquement le transfert du pouvoir d'achat et des gains de productivité vers l'ensemble de l'économie par des baisses de prix. Avec comme conséquence indirecte qu'il faut cesser de demander à la Banque centrale de nous donner de l'inflation ! Elle doit se concentrer sur sa mission première: être prêteur en dernier ressort.

Le message que l'on doit faire passer aux responsables la politique économique, c'est « Oubliez-nous ! » ; et oubliez les illusions chrysohédonistes. Elles conduisent à une accumulation de dette publique qui sera d'autant plus difficile à effacer que les nouvelles technologies en générant de la concurrence nous ont débarrassés de l'inflation.

# « Enfer et paradis fiscal. Peut-on sortir de l'Enfer ? »



Virginie Pradel

par Virginie Pradel

*Virginie Pradel est présidente de l'Institut de recherche fiscale et économique Vauban. Elle est avocate fiscaliste, enseignante et chercheuse dans le domaine de la fiscalité, tant française qu'internationale.*

« Je ferai tout d'abord une introduction générale en rappelant quelques chiffres clés. Je ferai ensuite un panorama de la fiscalité française. Je commencerai par les entreprises, puis les personnes physiques en distinguant revenus d'activité et revenus du capital. Je parlerai ensuite du contrôle fiscal. Enfin je donnerai le bilan de la 1<sup>ère</sup> année fiscale de Macron.

## Introduction

Beaucoup d'entre nous ont l'impression de payer toujours plus d'impôts, de taxes, de cotisations, et j'en passe. Malheureusement, ce n'est pas qu'une désagréable impression : c'est aussi une triste réalité confirmée par les statistiques. Pour calculer le poids des prélèvements obligatoires, on se réfère traditionnellement au PIB (produit intérieur brut), qui est un indicateur économique international mettant en évidence la richesse produite chaque année dans un pays. Confronter le montant des prélèvements obligatoires au PIB permet ainsi de savoir quelle est la part de la richesse nationale prélevée chaque année par l'Etat pour accomplir les différentes missions qu'il s'est fixé (services publics, redistribution, etc.). Malheureusement, cette part tend en France à grossir indéfiniment.

Ainsi, selon l'Insee, le taux de prélèvements obligatoires est passé de 30% du PIB en 1960 à plus de 45% du PIB en 2017, ce qui représente une hausse de 15 points. Autrement dit, l'Etat qui prélevait environ un tiers de la richesse nationale il y a 50 ans en prélève désormais presque la moitié chaque année. On ne peut que se remémorer avec délectation cette déclaration de VGE dans les années 1970 : « au-delà de 40% de prélèvements obligatoires, nous vivons dans un Etat socialiste » ; et se demander au passage : dans quel type d'Etat vivrons-nous au-delà de 50% de prélèvements obligatoires ?

La hausse des prélèvements obligatoires a été particulièrement marquée au cours des trois derniers quinquennats dès lors qu'ils ont augmenté en volume de 369 milliards d'euros et en proportion de près de 3,5 points (annexe) ! Ils s'élevaient en effet à 669 milliards d'euros en 2002 (soit 41,9% du PIB), 818 milliards en 2007 (soit 42,1% du PIB), 913 milliards en 2012 (soit 43,8% du PIB) et ont dépassé le seuil symbolique des 1000 milliards d'euros en 2017 (soit 45,3% du PIB).

Compte tenu de cette hausse faramineuse, la France est devenue en 2017, selon Eurostat, championne de l'UE des prélèvements, ces derniers atteignant 48,4% du PIB. A titre de comparaison, ces prélèvements ont représenté la même année 40,5% du PIB en Allemagne, 35,4% au Royaume-Uni et 23,5% en Irlande (annexe), ce qui représente moins de la moitié de la proportion des prélèvements obligatoires français. Conclusion : nous sommes beaucoup plus prélevés que tous nos voisins européens, y compris nos voisins nordiques qui sont pourtant amplement taxés !

Rappelons également que la France est le pays le moins attractif de l'OCDE en matière de fiscalité, selon la Tax Foundation, institut d'étude américain dédié aux impôts. Nous arrivons en effet bon dernier du classement global (35<sup>ème</sup> sur 35 !), et ce pour la cinquième année consécutive. Autrement dit, nous avons le pire système fiscal de l'OCDE. Nous sommes particulièrement mal classés en matière de taxation du capital ainsi que de taxation des bénéfices des entreprises et des revenus des ménages, ce qui n'est guère étonnant au regard de ce que nous avons évoqués jusqu' alors. A titre de comparaison, l'Estonie arrive en première position, les Pays-Bas en cinquième position, la Suède en 7<sup>ème</sup> position et l'Allemagne en 16<sup>ème</sup> position.

L'attractivité fiscale n'est pas un angle du débat fiscal souvent abordée en France, contrairement à celui de la justice fiscale. Et pourtant ! C'est une question centrale dans le contexte actuel, dès lors que les barrières fiscales ont été quasiment levées. Les entreprises sont libres de se délocaliser, comme les ménages sont libres de s'exiler sous des cieux moins taxés. A cet égard, les exemples d'exilés fiscaux ne manquent pas chez nous : Florent Pagny, Gérard Depardieu, Johnny Halliday... Tous sont partis pour des motifs fiscaux plus ou moins avoués. Faut-il les blâmer ? Certains s'en font un plaisir en évoquant un manque de civisme et de patriotisme fiscal. Quel intérêt ? Mieux vaudrait se demander pourquoi certains d'entre nous sont prêts à quitter notre beau pays seulement pour échapper au fisc.

## Panorama de la fiscalité française

**Fiscalité des entreprises** : selon l'étude annuelle du cabinet PWC 2018, le taux global moyen d'imposition des entreprises s'élevait en 2016 à environ 62% en France, 49% en Allemagne, 31% au Royaume Uni, et 24% au Danemark.

Notre taux exorbitant est dû à la combinaison de l'IS, des impôts sur la production (que l'on n'arrive plus à comptabiliser !) et enfin des cotisations sociales patronales.

Impôt sur les sociétés : taux facial 33,3% (Trump a baissé les IS de 35 à 21%) taux le plus élevé de l'OCDE, dont la moyenne est de 26,5% toutes taxes comprises. Rappel de l'objectif Macron : 25% d'IS en 2022, mais il sera alors de 17% au Royaume-Uni, de 12,5% en Irlande et de 9% en Hongrie.

A l'impôt sur les sociétés en tant que tel s'ajoute en France de multiples contributions. Macron a en effet conservé en 2017 la contribution sociale de 3,3% qui porte le taux IS à 34,43% mais il a augmenté la contribution grande entreprise de Hollandes de 10,7 à 30%. Conséquence : le taux global d'impôts sur les sociétés (avec les contributions) français a été de plus de 44% en 2017, contre 26,5 % en moyenne dans l'OCDE.

Taxes sur la production : CVAE, taxes foncières, taxe formation, consulaires, C3S.... 102 milliards en France contre 22 milliards en Allemagne et 40 milliards au Royaume-Uni, selon l'étude Taxation Trends in the EU d'Eurostat.

Cotisations sociales patronales : elles s'élèvent à plus de 250 milliards en France, contre 89 milliards au Royaume-Uni.

**Impôts sur le revenu des personnes physiques** : on doit distinguer 2 types d'impôt :

Il existe un impôt sur le revenu progressif avec un taux marginal de 45% comme dans d'autres pays, auquel s'ajoute pour les ménages les plus riches une surtaxe exceptionnelle de 3% ou 4%. La moitié des ménages ne le paie pas.

Mais tous paient la CSG universelle et proportionnelle, dont le taux

est 8 fois supérieur à son taux de départ (9,2% en 2018 contre 1,1% en 1991).

**Prélèvement à la source** : prélèvement d'un montant brut et restitution par l'administration des déductions d'impôts l'année suivante, contrairement à ce qui se passe actuellement où c'est vous qui choisissez ce que vous déduisez de l'impôt de l'année.

L'exemple allemand montre que les contentieux se multiplieront car l'administration peut freiner et vous demander des masses de justificatifs ou de demandes d'explications en tout genre.

**Fiscalité du capital** : la France est seconde derrière l'Italie s'agissant des prélèvements sur le capital des ménages et des entreprises, tant mobilier (actions et obligations) qu'immobilier.

Eurostat évalue à 238 milliards € en France le prélèvement sur le capital en 2016, soit 10,7% du PIB. C'est 35 milliards de plus qu'en 2011 et le cadeau Macron de 4,5 milliards de l'ISF et de la flat tax de 30% sur les revenus du capital, représente peu de choses en comparaison. En Allemagne ces prélèvements sont de 6,3% du PIB.

**Droits sur les successions** : il y a de fortes pulsions pour la hausse de cet impôt dans le gouvernement. Or, nous avons déjà l'un des taux marginaux d'imposition les plus élevés au monde : 45% (nous sommes juste derrière le Japon et la Corée du Sud, sachant que le taux d'imposition marginal italien est de 4%, le danois de 15% : la moyenne de l'OCDE est de 15%), et un abattement très faible : 100 000 € par enfant en ligne directe, alors que celui-ci s'élève à 400 000 € en Allemagne, 1 million € en Italie et à 11,2 million \$ aux USA. De nombreux think-tanks de gauche souhaitent alourdir ces droits de succession, leur crédo sous-jacent étant : « naître pauvre, vivre surtaxé et mourir dépouillé »

**Renforcement des pouvoirs de l'administration fiscale** : Le cabinet Ernst et Young a fait une étude sur le sujet, étude écrite d'ailleurs par des anciens de l'administration des impôts, qui s'émeuvent eux-mêmes de l'asymétrie galopante entre les droits des contribuables et ceux de l'administration. 87% des mesures qui ont été votées au cours des 10 dernières années ont en effet renforcé les pouvoirs de l'administration. Cela concerne pour le moment une minorité de contribuables mais c'est inquiétant : allongement du délai de prescription de 3 à 10 ans, et l'objectif est la pénalisation de toujours plus de dossiers. Le patrimoine des contribuables peut aisément être saisi si ces derniers sont poursuivis pour blanchiment de fraude fiscale.

#### **Première année fiscale de Macron**

On peut la résumer par la formule « en même temps ». On dit qu'on baisse les prélèvements mais « en même temps » on les augmente. Le ministre de l'Economie déclare qu'il n'augmente pas les impôts. Or, il augmente la CSG qu'il ne considère pas, sans doute, comme un impôt ; mais en est toutefois un.

Il y a également une hausse énorme de plusieurs milliards d'euros de la fiscalité écologique.

Par ailleurs on dit qu'on simplifie la vie des contribuables mais, en pratique, on ne fait que la complexifier, notamment avec le prélèvement à la source. Cela va assurément complexifier la vie de tous les contribuables qui ont différents types de revenu.

En France, si Madame est salariée, Monsieur indépendant, si en plus vous percevez les revenus d'un bien locatif, vous avez 3 types de perception de l'impôt :

1/ pour le salarié, l'impôt est prélevé par l'employeur 2/ pour l'indépendant l'administration va percevoir l'impôt sur votre compte en banque chaque mois 3/ les revenus locatifs aussi vont être prélevés mais suivant une échéance différente. Pas si simple !

Les chefs d'entreprise ne sont pas oubliés, puisque leurs cotisations sur le chômage, à travers un bonus-malus, pourraient être augmentées

de 4% à 10% pour ceux qui utilisent des CDD, alors qu'en général, c'est leur seule solution dans leur type d'activité.

Je crois avoir fait un rapide panorama de notre enfer fiscal, mais les exemples étrangers peuvent nous donner un optimisme raisonnable. Tout reste à faire.

---

## **À VOS AGENDAS**

---

**Le prochain dîner débat aura lieu samedi 30 novembre 2019**, M. François Ecalte viendra nous parler des dépenses publiques et de leur dérive permanente, causée par l'incurie de nos hommes politique depuis plusieurs décennies. Le lieu sera l'hôtel Sourcéo à Saint-Paul-Lès-Dax. L'accueil commencera à 19h30.

---

## **À LIRE :**

---

#### **Le livre noir des gaspillages 2019**

Le livre choc sur le scandale des gaspillages de l'argent public. Ces dépenses inutiles qui nous coûtent des milliards... Dans cette enquête au cœur de la gabegie, du clientélisme et de l'incompétence, Jean-Baptiste Leon, directeur des publications de Contribuables Associés, dresse l'inventaire de 100 gaspillages hallucinants payés avec l'argent de nos impôts.

<https://www.contribuables.org/2019/06/le-livre-noir-des-gaspillages-2019-est-paru-et-il-est-a-lire-absolument/>

#### **Journal des Libertés n° 5**

Au sommaire :

*Réflexions sur de nouvelles institutions européennes* par Jean-Philippe Feldman

*Quelle place pour la démocratie dans une société d'hommes libres ?* par Pascal Salin

*Le pont du diable, l'empereur Rodolphe et l'Union Européenne* par Victoria Curzon-Price

*Réguler l'écologie au moyen de la liberté : Bref plaidoyer en faveur de « l'écolibéralisme »* par Erwan Queinsec

*Biens publics, services publics, dépenses publiques* par Jacques Garellou  
*Fraudes et gaspillages des fonds européens : l'OLAF remplit-il sa mission ?* par Alain Mathieu

*Ce que révèle une analyse économique du populisme* par Pierre Garellou

*Vrai et faux libéralismes* par Alain Laurent

et bien d'autres

<https://journaldeslibertes.fr>

## « Le Pape est il fondé à demander aux chefs d'Etat européens de pratiquer la charité ? »



Claude Sicard

par **Claude Sicard**, économiste,  
ancien président de OCS Consultants

Le Pape François, au cours de son tout récent voyage au Maroc, a rendu une visite à un centre de la fondation Caritas, à Rabat, qui accueille des migrants en route vers l'Europe, et il a adressé à cette occasion aux nations européennes des injonctions pour un plus large accueil des migrants dans leur pays. Faisant allusion au pacte de Marrakech de l'ONU, que plusieurs nations européennes, dont la France, ont ratifié tout récemment, il a soutenu

sans réserve « une immigration sûre, ordonnée, et régulière », et il a appelé les chefs d'État européens « à passer des engagements pris à des actions concrètes ». Il a dit, notamment : « Il faut se laisser remuer et toucher par celui qui frappe à la porte », expliquant que, pour le chrétien, un migrant est « le Christ lui-même qui frappe à nos portes ». Il a insisté, sans cesse, sur le fait qu'il faut « accueillir », ce qui signifie « offrir avant tout aux migrants et aux réfugiés de plus grandes possibilités d'entrée sûre, et légale, dans les pays de destination ». Les injonctions adressées aux dirigeants des pays européens ne pouvaient pas être plus claires.

Aussi, se pose-t-il tout naturellement la question de savoir si une autorité religieuse, fut-elle celle du chef de l'église catholique qui est le successeur de Pierre à Rome, est bien dans son rôle en dictant aux chefs d'État européens la ligne à tenir en matière de politique d'immigration. Pour répondre à cette difficile interrogation, il faut s'en référer à ce qu'est la notion de charité dans la doctrine chrétienne et se rappeler, ensuite, quelles sont les responsabilités de tout chef d'État.

La charité, dans le christianisme, est l'une des trois vertus théologales, les deux autres étant la « foi » et l'« espérance ». Avec les quatre vertus cardinales, l'ensemble constitue ce que l'on appelle « les sept vertus catholiques ». Les théologiens chrétiens nous expliquent que la charité est une grâce : le motif de la charité, c'est Dieu. La charité vient de notre amour pour Dieu, Dieu qui est le créateur de toute chose et qui est un être parfait : « Dieu infuse dans notre âme la vertu de charité ». Les vertus théologales, nous dit le catéchisme des catholiques, « disposent l'homme à vivre en fusion avec Dieu ». On voit donc que ce que la théologie chrétienne nous dit de la charité ne s'applique en aucune manière à des États, et surtout pas, de surcroît, à des États qui s'affichent comme laïcs où l'on établit une séparation totale entre les affaires de César et celles de Dieu. Les citoyens des pays européens ne sont pas tous en liaison étroite avec le dieu des chrétiens. La charité est, et cela est fondamental, une vertu qui se pratique au niveau individuel : elle est, dans l'esprit de beaucoup de catholiques, de nature à leur ouvrir les portes du paradis. On ne voit donc pas en quoi la vertu de charité pourrait constituer un devoir pour un État. On en vient donc au second point : celui de la responsabilité de tout chef d'État. Quelle est-elle ? Le devoir de tout chef d'État est, avant tout, d'assurer la protection et la sécurité des citoyens du pays dont il a la charge, et d'œuvrer au bien-être de la population. On cite souvent, à cet égard, le texte de la déclaration d'indépendance des États-Unis d'Amérique, de 1776, qui a défini les principes repris ensuite dans la Constitution de ce pays : il y est mentionné les « Droits inaliénables à la vie, à la liberté, et à la recherche du bonheur ». Les gouvernements des États doivent avant

tout instaurer un certain ordre dans le pays dont ils ont la charge, et assurer une stabilité de la vie en communauté; et, en plus, ils doivent œuvrer pour le bien-être des citoyens (le « welfare state »). Avec ce rappel, on imagine aisément que l'introduction dans nos sociétés européennes de migrants issus d'une autre civilisation, et qui sont très généralement très peu formés voire souvent illettrés, puisse être de nature à troubler la bonne harmonie des citoyens de ces pays, voire éventuellement leur poser des problèmes de sécurité. Et il y va, de surcroît, du besoin de dégager par l'impôt des moyens à mobiliser pour faire face aux besoins de tous ces nouveaux arrivants. Certes, le Pape François a-t-il attiré l'attention des migrants sur la nécessité, pour eux, de respecter les lois et la culture des pays d'accueil, et d'apprendre leur langue.

La vertu de charité ne s'applique donc pas, nous l'avons rappelé, à des États, et les responsables politiques au plus haut niveau ont à se préoccuper, avant toute chose, des intérêts mêmes de leurs concitoyens. On cite souvent cette phrase de Lord Palmerston, prononcée à la chambre des députés en 1848 : « L'Angleterre n'a pas d'amis ou d'ennemis permanents : elle n'a que des intérêts ». Un État a, avant tout, à défendre les intérêts de ses citoyens.

La réponse à donner à ces problèmes de migrations, des migrations qui s'opèrent dans le cas des pays européens en provenance des pays africains, est une aide massive à apporter à ces pays pour qu'ils se développent économiquement et soient en mesure de fournir à leurs habitants des conditions de vie acceptables. Nous avons esquissé dans un article paru sur ce même site (cf EPLF du 8 novembre 2017) les lignes générales d'un vaste plan d'aide à l'Afrique : il s'agit d'un problème qui ne peut se traiter que seulement au niveau européen. Les dirigeants de l'UE doivent d'urgence se mobiliser pour cela en consacrant à ce projet des ressources considérables, que nous avons chiffrées à 100 milliards € au minimum, chaque année. Il faudra pour que ce plan soit efficace que l'on recourt aux entreprises européennes, car les pays africains ne pourront pas se développer sans leur concours. Cela nécessitera que soit créé, dès la mise en application de ce plan, un organisme très solide d'assurance des investissements privés en Afrique, afin de garantir nos entreprises contre les risques politiques qui sont souvent très importants dans ces pays. En échange de cet effort colossal qui serait consenti par l'Union Européenne pour aider tous ces pays à se développer, Bruxelles exigerait des pays bénéficiaires qu'ils réintègrent systématiquement chez eux tous leurs migrants. Les pays européens, ainsi, élimineraient les risques de déstabilisation de leur société que ces migrations en provenance de pays qui n'ont pas la même culture leur font courir aujourd'hui. Ainsi les dirigeants des États européens rempliraient-ils pleinement leur mission de préservation de la cohésion de leurs sociétés, évitant qu'elles ne se fracturent comme cela est déjà en train de se produire aujourd'hui. Et en participant au développement des pays africains les nations européennes ouvriraient de nouveaux débouchés à leurs entreprises. Il s'agirait, en somme, d'un plan « gagnant-gagnant », pour chacune des parties. Il est infiniment regrettable qu'un tel projet ne soit même pas dans les limbes, au niveau des instances dirigeantes de l'Europe à Bruxelles.

Avec cette façon de traiter le problème des flux migratoires qui menacent de submerger l'Europe demain, les âmes sensibles, et elles sont nombreuses, qui existent en Europe, des âmes nourries à la sève du christianisme, pourraient-elles se trouver apaisées, car assurées d'avoir accompli leur devoir de charité chrétienne. Évidemment, nos pays européens dans un tel plan ne se dégageraient pas de leurs obligations d'accueillir les réfugiés, en entendant par là les personnes qui fuiraient leur pays du fait qu'elles s'y trouvent menacées de mort. Le Pape François a fait une brève allusion, dans les propos qu'il a tenus au Maroc, à ce devoir des pays africains d'assurer à leurs habitants des moyens d'existence : il a parlé du « droit des Africains de trouver dans leur patrie des conditions qui permettent une vie digne ». Mais il n'a rien dit d'un vaste plan de l'Europe d'aide à l'Afrique. C'eût été son rôle que d'en lancer l'idée, à l'occasion de sa visite au Maroc, un pays qui précisément progresse remarquablement dans la voie du développement.

# Connaître Bastiat

## « Propriété et loi » (1848) extraits

« La confiance de mes concitoyens m'a revêtu du titre de législateur .

Ce titre, je l'aurais certes décliné, si je l'avais compris comme faisait Rousseau.

« Celui qui ose entreprendre d'instituer un peuple, dit-il, doit se sentir en état de changer, pour ainsi dire, la nature humaine, de transformer chaque individu qui, par lui-même, est un tout parfait et solitaire, en partie d'un plus grand tout dont cet individu reçoit en quelque sorte sa vie et son être; d'altérer la constitution physique de l'homme pour la renforcer, etc., etc... S'il est vrai qu'un grand prince est un homme rare, que sera-ce d'un grand législateur? Le premier n'a qu'à suivre le modèle que l'autre doit proposer. Celui-ci est le mécanicien qui invente la machine, celui-là n'est que l'ouvrier qui la monte et la fait marcher. »

Rousseau, étant convaincu que l'état social était d'invention humaine, devait placer très haut la loi et le législateur. Entre le législateur et le reste des hommes, il voyait la distance ou plutôt l'abîme qui sépare le mécanicien de la matière inerte dont la machine est composée.

Selon lui, la loi devait transformer les personnes, créer ou ne créer pas la propriété. Selon moi, la société, les personnes et les propriétés existent antérieurement aux lois, et, pour me renfermer dans un sujet spécial, je dirai: Ce n'est pas parce qu'il y a des lois qu'il y a des propriétés, mais parce qu'il y a des propriétés qu'il y a des lois.

L'opposition de ces deux systèmes est radicale. Les conséquences qui en dérivent vont s'éloignant sans cesse; qu'il me soit donc permis de bien préciser la question.

J'avertis d'abord que je prends le mot propriété dans le sens général, et non au sens restreint de propriété foncière. Je regrette, et probablement tous les économistes regrettent avec moi, que ce mot réveille involontairement en nous l'idée de la possession du sol. J'entends par propriété le droit qu'a le travailleur sur la valeur qu'il a créée par son travail.

Cela posé, je me demande si ce droit est de création légale, ou s'il n'est pas au contraire antérieur et supérieur à la loi? S'il a fallu que la loi vint donner naissance au droit de propriété, ou si, au contraire, la propriété était un fait et un droit préexistants qui ont donné naissance à la loi? Dans le premier cas, le législateur a pour mission d'organiser, modifier, supprimer même la propriété, s'il le trouve bon; dans le second, ses attributions se bornent à la garantir, à la faire respecter.

Dans le préambule d'un projet de constitution publié par un des plus grands penseurs des temps modernes, M. Lamennais, je lis ces mots:

« Le peuple français déclare qu'il reconnaît des droits et des devoirs antérieurs et supérieurs à toutes les lois positives et indépendants d'elles. Ces droits et ces devoirs, directement émanés de Dieu, se résument dans le triple dogme qu'expriment ces mots sacrés: Égalité, Liberté, Fraternité. »

Je me demande si le droit de Propriété n'est pas un de ceux qui, bien loin de dériver de la loi positive, précèdent la loi et sont sa raison d'être? Ce n'est pas, comme on pourrait le croire, une question subtile et oiseuse. Elle est immense, elle est fondamentale.

Sa solution intéresse au plus haut degré la société, et l'on en sera convaincu, j'espère, quand j'aurai comparé, dans leur origine et par leurs effets, les deux systèmes en présence.

Les économistes pensent que la Propriété est un fait providentiel comme la Personne. Le Code ne donne pas l'existence à l'une plus qu'à l'autre. La Propriété est une conséquence nécessaire de la constitution de l'homme. Dans la force du mot, l'homme naît propriétaire, parce qu'il naît avec des besoins dont la satisfaction est indispensable à la vie, avec des organes et des facultés dont l'exercice est indispensable à la satisfaction de ces besoins. Les facultés ne sont que le prolongement de la personne; la propriété n'est que le prolongement des facultés. Séparer l'homme de ses facultés, c'est le faire mourir; séparer l'homme du produit de ses facultés, c'est encore le faire mourir.

Il y a des publicistes qui se préoccupent beaucoup de savoir comment Dieu aurait dû faire l'homme: pour nous, nous étudions l'homme tel que Dieu l'a fait; nous constatons qu'il ne peut vivre sans pourvoir à ses besoins; qu'il ne peut pourvoir à ses besoins sans travail, et qu'il ne peut travailler s'il n'est pas sûr d'appliquer à ses besoins le fruit de son travail. Voilà pourquoi nous pensons que la Propriété est d'institution divine, et que c'est sa sûreté ou sa sécurité qui est l'objet de la loi humaine.

Il est si vrai que la Propriété est antérieure à la loi, qu'elle est reconnue même parmi les sauvages qui n'ont pas de lois, ou du moins de lois écrites. Quand un sauvage a consacré son travail à se construire une hutte, personne ne lui en dispute la possession ou la Propriété. Sans doute un autre sauvage plus vigoureux peut l'en chasser, mais ce n'est pas sans indignation et alarmer la tribu tout entière. C'est même cet abus de la force qui donne naissance à l'association à la convention, à la loi, qui met la force publique au service de la Propriété. Donc la Loi naît de la Propriété, bien loin que la Propriété naisse de la Loi.

On peut dire que le principe de la propriété est reconnu jusque parmi les animaux. L'hirondelle soigne paisiblement sa jeune famille dans le nid qu'elle a construit par ses efforts.

La plante même vit et se développe par assimilation, par appropriation. Elle s'approprie les substances, les gaz, les sels qui sont à sa portée. Il suffirait d'interrompre ce phénomène pour la faire dessécher et périr. De même l'homme vit et se développe par appropriation. L'appropriation est un phénomène naturel, providentiel, essentiel à la vie, et la propriété n'est que l'appropriation devenue un droit par le travail. Quand le travail a rendu assimilables, appropriables des substances qui ne l'étaient pas, je ne vois vraiment pas comment on pourrait prétendre que, de droit, le phénomène de l'appropriation doit s'accomplir au profit d'un autre individu que celui qui a exécuté le travail.

C'est en raison de ces faits primordiaux, conséquences nécessaires de la constitution même de l'homme, que la Loi intervient. Comme l'aspiration vers la vie et le développement peut porter l'homme fort à dépouiller l'homme faible, et à violer ainsi le droit du travail, il a été convenu que la force de tous serait consacrée à prévenir et réprimer la violence. La mission de la Loi est donc de faire respecter la Propriété. Ce n'est pas la Propriété qui est conventionnelle, mais la Loi.

Recherchons maintenant l'origine du système opposé. Toutes nos constitutions passées proclament que la Propriété est sacrée, ce qui semble assigner pour but à l'association commune le libre développement, soit des individualités, soit des associations particulières, par le travail. Ceci implique que la Propriété est un droit antérieur à la Loi, puisque la Loi n'aurait pour objet que de garantir la Propriété. »

## Profession de foi électorale de 1846 extraits

« Vous avez peut-être entendu dire que j'avais consacré quelques efforts à la cause de la liberté commerciale, et il est aisé de voir que ces efforts

sont conséquents à la pensée fondamentale que je viens d'exposer sur les limites naturelles de la puissance publique. Selon moi, celui qui a créé un produit doit avoir la faculté de l'échanger comme de s'en servir. L'échange est donc partie intégrante du droit de propriété. Or, nous n'avons pas institué et nous ne payons pas une force publique pour nous priver de ce droit, mais au contraire pour nous le garantir dans toute son intégrité. Aucune usurpation du gouvernement, sur l'exercice de nos facultés et sur la libre disposition de leurs produits, n'a eu des conséquences plus fatales.

D'abord ce régime prétendu protecteur, examiné de près, est fondé sur la spoliation la plus flagrante. Lorsque, il y a deux ans, on a pris des mesures pour restreindre l'entrée des graines oléagineuses, on a bien pu augmenter les profits de certaines cultures, puisque immédiatement l'huile haussa de quelques sous par livre. Mais il est de toute évidence que ces excédants de profit n'ont pas été un gain pour la nation en masse, puisqu'ils ont été pris gratuitement et artificieusement dans la poche d'autres citoyens, de tous ceux qui ne cultivent ni le colza ni l'olivier. Il n'y a donc pas eu de création, mais translation injuste de richesses. Dire que par là on a soutenu une branche d'agriculture, ce n'est rien dire, relativement au bien général, puisqu'on ne lui a donné qu'une sève qu'on enlevait aux autres branches. Et quelle est la folle industrie qu'on ne pourrait rendre lucrative à ce prix? Un cordonnier s'avisât-il de tailler des souliers dans des bottes, quelque mauvaise que fût l'opération, donnez-lui un privilège, et elle deviendra excellente. Si la culture du colza est bonne en elle-même, il n'est pas nécessaire que nous fassions un supplément de gain à ceux qui s'y livrent. Si elle est mauvaise, ce supplément ne la rend pas bonne. Seulement il rejette la perte sur le public.

La spoliation, en général, déplace la richesse, mais ne l'anéantit pas. La protection la déplace et en outre l'anéantit, et voici comment: les graines oléagineuses du Nord n'entrant plus en France, il n'y a plus moyen de produire chez nous les choses au moyen desquelles on les payait, par exemple, une certaine quantité de vins. Or, si, relativement à l'huile, les profits des producteurs et les pertes des consommateurs se balancent, les souffrances des vigneron sont un mal gratuit et sans compensations. Il y a sans doute, parmi vous, beaucoup de personnes qui ne sont pas fixées sur les effets du régime protecteur. Qu'elles me permettent une observation.

Je suppose que ce régime ne nous soit pas imposé par la loi, mais par la volonté directe des monopoleurs. Je suppose que la loi nous laisse entièrement libres d'acheter du fer aux Belges ou aux Suédois, mais que les maîtres de forges aient assez de domestiques pour repousser le fer de nos frontières et nous forcer ainsi à nous pourvoir chez eux et à leur prix. Ne crierions-nous pas à l'oppression, à l'iniquité? L'iniquité, en effet, serait plus apparente; mais quand aux effets économiques, on ne peut pas dire qu'ils seraient changés. Eh quoi! en sommes-nous beaucoup plus gras, parce que ces messieurs ont été assez habiles pour faire faire, par des douaniers, et à nos frais, cette police des frontières que nous ne tolérerions pas si elle se faisait à leurs propres dépens?

Le régime protecteur atteste cette vérité, qu'un gouvernement qui sort de ses attributions ne puise dans ses usurpations qu'une force dangereuse même pour lui. Quand l'État se fait le distributeur et le régulateur des profits, toutes les industries le tiraillent en tout sens pour lui arracher un lambeau de monopole. A-t-on jamais vu le commerce intérieur et libre placer un cabinet dans la situation que le commerce extérieur et réglementé a faite à sir Robert Peel? Et si nous regardons chez nous, n'est ce pas un gouvernement bien fort que celui que nous voyons trembler devant M. Darblay? Vous voyez donc bien que contenir le pouvoir, c'est le consolider et non le compromettre.

La liberté des échanges, la libre communication des peuples, les produits variés du globe mis à la portée de tous, les idées pénétrant avec les

produits dans les régions qu'assombrit l'ignorance, l'État affranchi des prétentions opposées des travailleurs, la paix des nations fondée sur l'entrelacement de leurs intérêts, c'est sans doute une grande et noble cause. Je suis heureux de penser que cette cause, éminemment chrétienne et sociale, est en même temps celle de notre malheureuse contrée, qui languit et périt sous les étreintes des restrictions commerciales. »

## REVENIR AU DROIT DE PROPRIÉTÉ.

« En finir avec l'inflation réglementaire et législative : revenir au droit de propriété ! » est le titre du prochain Weekend de la Liberté organisé par le Cercle Frédéric Bastiat en collaboration avec l'École de la Liberté.

Vaste programme!

Il est de bon ton de dire que la France est irréformable. Il est aussi de bon ton de présenter quelques menus changements de paramètres ou de légères modifications de réglementations comme les réformes du siècle. Dans les faits l'organisation sociale française ne bouge pas. Elle est figée depuis 1945. Ce carcan relève d'une organisation socialiste, au sens Bastiat <https://www.bastiat.net/citations/>. Cette gangue se traduit sur le terrain par un nombre sans cesse croissant de lois et de règlements qui enserrent la population. C'est l'inflation réglementaire et législative.

«Inflation», dit le Larousse, c'est : «Augmentation, accroissement excessif : Inflation de fonctionnaires.» <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/inflation/42962> Partons de cette définition, de son exemple et relisons Bastiat : « Ce n'est donc pas parce qu'il y a peu de lois et de fonctionnaires, autrement dit, peu de services publics, que les révolutions sont à craindre. C'est, au contraire, parce qu'il y a beaucoup de lois, beaucoup de fonctionnaires, beaucoup de services publics. Car, par leur nature, les services publics, la loi qui les règle, la force qui les fait prévaloir, ne sont jamais neutres. Ils peuvent, ils doivent s'étendre sans danger, avec avantage, autant qu'il est nécessaire pour faire régner entre tous la justice rigoureuse : au-delà, ce sont autant d'instruments d'oppression et de spoliation légales, autant de causes de désordre, autant de ferments révolutionnaires. » Services privés service public (1850)

La dernière révolte fut celle des Gilets Jaunes. Elle se noya dans un salmigondis de revendications, sans qu'aucun problème ne soit réglé. À défaut de revoir complètement notre organisation sociale, il n'y a plus qu'à attendre la suivante. Or revoir notre organisation sociale implique d'aller très loin.

Il faut être conscient qu'en finir avec l'inflation réglementaire et législative implique en finir avec le socialisme. C'est à dire avec notre prétendu modèle social. Or, toute la classe politico médiatique et leurs affidés sont partisans de ce système. Cela permet de comprendre que, parce qu'ils sont socialistes, les politiciens français ne peuvent même pas concevoir ce type de réforme. Pour eux, quoi qu'ils disent, l'inflation réglementaire ou législative, l'inflation du nombre de fonctionnaires, ne peuvent exister. Il n'y en a jamais assez. C'est pourquoi, aucune de leurs décisions n'a jamais entraîné, ni n'entraînera jamais, de diminution du nombre de lois, ni de règlements, ni de fonctionnaires. (Fonctionnaires pris au sens large : fonctions publiques d'État, territoriale, hospitalière, auxquelles il convient d'ajouter les Agences de l'État et apparentées.)

Le socialisme prospère en créant à l'infini des droits sociaux qui sont de faux Droits. Un droit social est un droit de créance sur la société, une préemption sur la propriété d'autrui. Ils s'opposent aux Droits Naturels qui sont : la Liberté, la Propriété, la Personnalité. Tout règlement, toute loi,

dans ce système, est une atteinte aux Droits Naturels. Ce n'est pas un dégât collatéral, c'est l'objectif.

Ce système est délétère au point de vu moral. Il devient plus aisé de prospérer en vivant du produit de la spoliation légale des biens d'autrui, qui est sans risque, que par son propre travail. Il est délétère parce que il détruit les incitations productives. Il détruit l'échange libre qui est le seul moyen d'harmoniser besoins et satisfactions. (L'offre et la demande pourrait-on dire.) Il est délétère parce qu'il est destructeur de richesses à cause du «mal investissement», source de gaspillages sans fin. Il est délétère parce qu'il freine ou bloque l'innovation. (Par exemple avec le fameux principe de précaution).

Le système de libre échange étant cassé le pouvoir *socialiste* n'a aucun moyen d'obtenir des informations fiables. Il n'a aucun moyen, ne serait-ce que d'appréhender, les milliards d'informations que s'échangent les individus à chaque instant. En vérité cela ne l'intéresse pas, parce qu'il construit une société, présumée idéale, qui est le fruit de son imagination. Pour bâtir son monde il n'a besoin que du pouvoir et du monopole de la loi. Loi qu'il peut pervertir à volonté.

Pour réaliser son plan de société parfaite l'État doit se mêler de tout. Il doit réguler les échanges entre les gens, (réguler le marché), aucun domaine d'intervention ne lui est interdit, la vie privée n'existe pas. (sauf peut être pour choisir la couleur de sa cafetière, et encore ... à condition que le bilan carbone du café et de la machine soient négatifs) Donc l'extension de l'État est sans limite et l'appareil dont il a besoin pour survivre, fonctionner et s'étendre n'a pas de limite non plus.

En résumé, un État *socialiste* s'étend inéluctablement parce que son mode de fonctionnement est la multiplication des faux droits. L'accroissement de la réglementation en est l'outil implacable. L'accroissement incessant de la réglementation est consubstantiel de l'accroissement inexorable de l'État.

Le changement consisterait à sortir du *socialisme*. Les Droits Naturels sont liés. Il n'est pas possible de porter atteinte à l'un sans détruire les deux autres. La spoliation légale anéantit les Droits Naturels. Le *socialisme*, écrit Bastiat, c'est la *spoliation légale*. Pour en finir avec la spoliation légale il faut revenir au Droit de propriété. *Tu ne voleras pas*. Ce retour au Droit de Propriété entraînera obligatoirement le retour aux deux autres.

Voici comment Bastiat définit la propriété : *«Ce n'est pas parce qu'il y a des lois qu'il y a des propriétés, mais parce qu'il y a des propriétés qu'il y a des lois. (...) J'avertis d'abord que je prends le mot propriété dans le sens général, et non au sens restreint de propriété foncière. Je regrette, et probablement tous les économistes regrettent avec moi, que ce mot réveille involontairement en nous l'idée de la possession du sol. J'entends par propriété le droit qu'a le travailleur sur la valeur qu'il a créée par son travail.» Propriété et loi (1848)*

Pour y parvenir suivons Bastiat :

*« L'échange est un droit naturel comme la Propriété. Tout citoyen qui a créé ou acquis un produit, doit avoir l'option ou de l'appliquer immédiatement à son usage, ou de le céder à quiconque, sur la surface du globe, consent à lui donner en échange l'objet de ses désirs. Le priver de cette faculté, quand il n'en fait aucun usage contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs, et uniquement pour satisfaire la convenance d'un autre citoyen, c'est légitimer une spoliation, c'est blesser la loi de justice. » Association pour la liberté des échanges. Déclaration de principes (1846)*

*« La fonction publique, la fonction privée ont toutes deux en vue notre avantage. Mais leurs services diffèrent en ceci, que nous subissons forcément les uns et agréons volontairement les autres; d'où il suit qu'il n'est raisonnable de ne confier à la première que ce que la seconde ne peut absolument pas accomplir.*

*Pour moi, je pense que lorsque le pouvoir a garanti à chacun le libre exercice et le produit de ses facultés, réprimé l'abus qu'on en peut faire, maintenu l'ordre, assuré l'indépendance nationale et exécuté certains travaux d'utilité publique au-dessus des forces individuelles, il a rempli à peu près toute sa tâche.*

*En dehors ce cercle, religion, éducation, association, travail, échanges, tout appartient au domaine de l'activité privée, sous l'œil de l'autorité publique, qui ne doit avoir qu'une mission de surveillance et de répression.» Profession de foi électorale de 1846*

Donc notre pays a besoin d'une véritable réforme qui consiste en rendre la liberté économique aux gens, (Elle ne se limite pas à l'économie), et à limiter l'État à son rôle de défenseur des Droits Naturels Individuels Universels. Autrement dit le centrer sur les fonctions régaliennes.

Venez en débattre avec nous. Venez participer au 10<sup>ème</sup> Weekend de la Liberté pour en finir avec l'inflation réglementaire et législative, pour revenir au Droit de Propriété !

*Patrick de Casanove  
Président du Cercle Frédéric Bastiat*

## **Présentation du Week-end de la Liberté 2019**

Le 10<sup>ème</sup> weekend de la Liberté abordera plusieurs thèmes sur le sujet *d'en finir avec l'inflation réglementaire et législative, revenir au droit de propriété !*

Le Weekend de la liberté s'adresse à tout le monde. Aux libéraux qui veulent approfondir leurs connaissances du libéralisme, ou aux personnes qui sont persuadées que nous vivons en France dans le meilleur des mondes antilibéral possible. Aux convaincus de Bastiat qui pensent que les hommes ont des Droits Naturels préexistant à la loi, ou aux convaincus de Rousseau pour qui c'est la loi qui crée le droit. À ceux qui croient que la solution au problème social passe par la liberté individuelle et son corollaire la responsabilité, où à ceux qui pensent que le contrat social lie, à un despote plus ou moins éclairé, une masse inculte, irresponsable et soumise. À ceux qui pensent que la vie repose sur les échanges libres et à ceux qui croient que l'économie et la vie sociale doivent être réglementées. Bref à ceux qui savent que l'État est le problème et à ceux qui pensent que l'État est la solution.

Les sujets traités par les conférenciers cette année sont variés. Le Weekend de la Liberté 2019 est consacré à l'indispensable respect de la Propriété privée. Nous avons choisi d'aborder plusieurs domaines : le droit, l'entreprise, la responsabilité individuelle, les revenus (salaire complet), la fiscalité, le marché politique, le contrat, la loi, le statut, la liberté d'expression etc...

Le 10<sup>ème</sup> Weekend de la Liberté aura lieu à Saint-Paul-Lès-Dax du 20 au 22 septembre 2019. Son thème est *« En finir avec l'inflation réglementaire et législative : revenir au droit de propriété ! »*. Venez écouter par ordre alphabétique : Pierre Bentata., Patricia Commun, Philippe Fabry, Victor Fouquet, François Gerber, Carlo Lottieri, Nathalie MP, Jean-David Nau, Daniel Tourre, Simone Wapler.

Vincent Ginocchio animera deux ateliers Bitcoin pratique. (l'inscription se fera sur place, chacun devra apporter son smartphone)

Jacques Garelo nous fera le plaisir et l'honneur d'être présent à ce congrès.

Il y aura une foire aux livres où les auteurs présents et les conférenciers dédicaceront leurs ouvrages. Pour tous des moments de détente sont aménagés avec balnéo pour ceux qui le souhaiteraient. Le programme complet est en ligne sur notre site. <https://www.bastiat.net/programme-du-weekend-de-la-liberte-2019/> Les coupons d'inscription sont en bas du programme ou accessibles directement <https://www.bastiat.net/inscription-au-weekend-de-la-liberte-2019/>

Les personnes qui veulent assister au congrès doivent renvoyer le coupon dédié. Pour les auteurs ou les associations qui souhaitent participer à la foire aux livres et présenter leur(s) ouvrage(s) il suffit de s'inscrire au congrès. Il y a un coupon spécifique pour eux. Il n'y a pas de supplément mais ce coupon permet de réserver un stand et de retenir un passage vidéo. En effet chaque auteur, comme chaque conférencier, pourra s'il le désire, tourner un entretien vidéo avec notre vidéaste Henri Dumas. La vidéo sera mise en ligne sur notre chaîne Youtube. <https://www.youtube.com/channel/UC6vAszYwqO3mOkk52dAxgAA>

Les coupons d'inscription sont joints à ce bulletin.

## Programme WEL10

Du vendredi 20 septembre 2019 à 12h  
au dimanche 22 septembre 2019 à 12h

Hôtel Sourcéo à Saint-Paul-Lès-Dax

**« EN FINIR AVEC L'INFLATION RÉGLEMENTAIRE  
ET LÉGISLATIVE : REVENIR AU DROIT DE PROPRIÉTÉ ! »**

Avec le concours de : (par ordre alphabétique)  
L'ALEPS, Contrepoints, L'Institut COPPET,  
L'École de la Liberté, l'IREF et SFL.  
Avec la présence de Jacques Garelo.

### Vendredi 20 septembre :

- 12h00 Buffet
- 13h30 Conférence : « *Le « salaire complet » et le retour à la propriété de son travail* » par Simone Wapler
- 15h00 pause, Foire au Livre
- 16h00 Conférence : « *Du positivisme juridique, au constructivisme et à la négation du droit.* » par Philippe Fabry
- 17h30 Pause, Foire au Livre
- 17h30 « *Le Bitcoin pratique* » par Vincent Ginocchio. Atelier 1 : 10 personnes, inscriptions à l'arrivée, porter son smartphone.
- 18h00 Conférence : « *Inflation réglementaire, atteintes au droit de propriété : les entreprises enchaînées.* » par François Gerber
- 19h30 Apéritif d'accueil
- 20h00 Dîner
- 21h00 Dîner débat « *Du contrat au statut. La crise de la société libérale et le préjugé du pouvoir économique* » par Carlo Lottieri

### Samedi 21 septembre :

- 09h00 Conférence : « *Propriété, responsabilité : des solutions pour la France* » par Nathalie MP

- 10h30 Pause, Foire au Livre
- 11h00 Conférence : « *La liberté d'expression et la pente glissante de la régulation administrative* » par Daniel Tourre
- 12h30 Pause, Foire au Livre
- 13h00 Buffet
- 14h00 Conférence : « *Le choix de la servitude : les entreprises et la course à la conformité* » par Patricia Commun
- 15h30 Pause, Foire au Livre
- 16h00 Conférence : « *Inflation réglementaire ou législative et démocratie* » par Jean-David Nau
- 17h30 Pause, Foire au Livre
- 17h30 « *Le Bitcoin pratique* » par Vincent Ginocchio. Atelier 2 : 10 personnes, inscriptions à l'arrivée, porter son smartphone.
- 19h30 Apéritif d'accueil
- 20h00 Dîner
- 21h00 Dîner débat : « *Marché politique et niches fiscales* ». par Victor Fouquet

### Dimanche 22 septembre :

- 09h00 Conférence : « *La déresponsabilisation de la population et sa soumission à une demande de sécurité* » par Pierre Bentata
- 10h30 Conclusion du WEL10 par Patrick de Casanove, Président du Cercle Frédéric Bastiat
- 10h45 Pause, Foire au Livre
- 11h30 Apéritif de fin de congrès
- 12h00 Buffet

À la manoeuvre :

Organisateurs : Cercle Frédéric Bastiat en collaboration avec l'École de la Liberté

Modérateurs : Patrick de Casanove, Damien Thiellier

Vidéo : Henri Dumas

Réseaux sociaux, web : Lydéric Dussans, Marc Lassort



**VIE, LIBERTÉ  
&  
PROPRIÉTÉ**

**WEEKEND DE LA LIBERTÉ  
10ème édition**

**Thème :**  
**« En finir avec l'inflation réglementaire et législative :  
revenir au droit de propriété ! »**

Du vendredi 20 septembre 2019 à 12h au dimanche 22 septembre 2019 à 12h

Hôtel Sourcéo  
à Saint-Paul-Lès-Dax

Informations & réservations :  
cercle.bastiat@gmail.com

MARRE D'UN MONDE QUI MARCHE SUR LA TÊTE  
LE BON SENS DE CEUX QUI ONT LES PIEDS SUR TERRE !



## Le Cercle Frédéric Bastiat

serait honoré par votre participation au 10<sup>ème</sup> Weekend de la Liberté

à l'hôtel Sourceo de Saint-Paul-lès-Dax,  
du 20 septembre 2019 à 12h au 22 septembre 2019 au déjeuner.

sur le thème

### « EN FINIR AVEC L'INFLATION RÉGLEMENTAIRE ET LÉGISLATIVE : REVENIR AU DROIT DE PROPRIÉTÉ ! »

avec le soutien :

L'ALEPS, Contrepoints, L'Institut COPPET, L'École de la Liberté, l'IREF et SFL.

Avec la présence de Jacques Garello.

*Tu ne voleras pas.* Tout le monde connaît ce principe des relations humaines sans lequel aucune vie en société ne serait possible. Pourtant, si chacun a pour référence le vol illégal commis par un individu au détriment d'un autre individu, bien peu de personnes imaginent le vol légal. Pour beaucoup c'est un oxymore. La légalité définie par la loi ne peut engendrer le vol ni le défendre.

C'est pourtant le cas. La spoliation légale est une perversion de la loi mais elle existe. « *La loi pervertie! La loi — et à sa suite toutes les forces collectives de la nation, — la Loi, dis-je, non seulement détournée de son but, mais appliquée à poursuivre un but directement contraire! La Loi devenue l'instrument de toutes les cupidités, au lieu d'en être le frein! La Loi accomplissant elle-même l'iniquité qu'elle avait pour mission de punir !* » Frédéric Bastiat *La loi* (1850) Les systèmes politico économiques dans lesquels vivent les êtres humains aujourd'hui ont cela en commun qu'ils créent tous un vol légal. Ce qui varie ce sont les prétextes, les justifications et le niveau de vol infligé. Les prétextes peuvent être religieux avec un Dieu, religieux avec une idéologie, athées etc.. Quel que soit le prétexte, leur marketing à tous est que ces atteintes à nos Droits Naturels et à notre Propriété en particulier, sont pour notre bien ou pour un avenir meilleur. Bonheur futur qui, quand on creuse un peu, peut ne concerner qu'une petite, voire très petite, partie de l'humanité.

Ce système où la loi est pervertie est très coûteux en ressources et générateur d'une infinité de lois et règlements. A l'inverse un système de libre échange où règnent la confiance, l'ordre spontané, l'harmonie économique, est peu coûteux et génère peu de lois et règlements. L'État n'ayant pour seul but que d'assurer la justice (rendre à chacun le sien) et la sécurité.

Mettre fin à la perversion de la loi, à la spoliation légale, pour fonder une société juste exige le respect du Droit de Propriété. Malheureusement force est donc de constater que la France n'est pas sur cette voie.

Cela doit changer! Venez assister au 10<sup>ème</sup> Weekend de la Liberté !

Venez écouter les orateurs suivants :

Pierre Bentata. « *La déresponsabilisation de la population et sa soumission à une demande de sécurité* »

Patricia Commun « *Le choix de la servitude : les entreprises et la course à la conformité* »

Philippe Fabry « *Du positivisme juridique, au constructivisme et à la négation du droit.* »

Victor Fouquet « *Marché politique et niches fiscales* »

François Gerber « *Inflation réglementaire, atteintes au droit de propriété: les entreprises enchaînées* »

Carlo Lottieri « *Du contrat au statut. La crise de la société libérale et le préjugé du «pouvoir économique* »

Nathalie MP « *Propriété, responsabilité : des solutions pour la France* »

Jean-David Nau « *Inflation réglementaire ou législative et démocratie* »

Daniel Tourre « *La liberté d'expression et la pente glissante de la régulation administrative* »

Simone Wapler « *Le « salaire complet » et le retour à la propriété de son travail* »

Tout au long du Weekend aura lieu une Foire aux livres. De nombreux auteurs seront présents et dédicaceront leurs ouvrages. Des temps libres de partage et d'échange sont aussi prévus.

Pour assister à l'événement chacun de vous peut composer la formule de son choix sur le coupon d'inscription

Venez participer aux ateliers Bitcoins animés par Vincent Ginocchio.

*Ci-joint le bulletin d'inscription.*

*Pour tout renseignement complémentaire, [www.bastiat.net](http://www.bastiat.net).*

*Pour contacter le Cercle*

*[cercle.bastiat@gmail.com](mailto:cercle.bastiat@gmail.com) ou au 05 59 45 36 47.*

Pour devenir membre du cercle, il suffit d'envoyer à M. Philippe de Berne Lagarde, Trésorier du Cercle Frédéric Bastiat, 359 chemin d'Elizaberry, 64990 Mouguerre, un chèque de 30€ par famille pour l'adhésion simple et 50€ pour l'adhésion de soutien, 100€ adhésion bienfaiteur à l'ordre du Cercle Frédéric Bastiat. On peut aussi s'inscrire par e-mail.

Les modalités (très simples) sont indiquées sur le site Internet du Cercle, [www.bastiat.net](http://www.bastiat.net).

**Il n'est pas nécessaire d'être membre du cercle pour assister à ses dîners-débats.**